



**ASSAINISSEMENT  
AMÉNAGEMENT DU BOURG  
CASERNE DES SAPEURS POMPIERS  
MAISON MÉDICALE PROVISOIRE  
FISCALITÉ 2011  
MAISON DE RETRAITE**

## **ASSAINISSEMENT**

### Station d'épuration :

Le maître d'œuvre a été retenu sur la base d'un rapport élaboré par un assistant maîtrise d'ouvrage missionné par la municipalité. Nous disposons donc désormais d'un bureau d'études qualifié pour élaborer le projet de la nouvelle station estimé à 1 900 000 euros TTC, lancer les consultations d'entreprises, etc. Le Conseil Général devrait nous aider à hauteur de 20 à 25 %. L'Agence Loire-Bretagne devrait également nous apporter une contribution.

### Les réseaux :

- Les travaux de déconnexion de la Conche, du Grand Chemin, de l'Avenue du 8 mai sont terminés (reste l'enrobé sur tranchées) ;
- Au bourg : la pose de canalisations devrait débuter en avril du bas de la rue d'Urfé à l'hôtel de la Poste (estimation 250 000 euros TTC / profondeur du réseau atteignant par endroit 3m) ;
- Le diagnostic des réseaux sur la commune se poursuit révélant hélas de nombreuses parties à reprendre dans les années qui viennent.

## **AMÉNAGEMENT DU BOURG**

L'aménagement va débuter par les travaux d'assainissement évoqués ci-dessus et par l'enfouissement des réseaux secs. Des dispositions sont à l'étude pour limiter les nuisances et maintenir la circulation.

En juillet et en août les travaux seront suspendus pour permettre les manifestations d'été (foire à la brocante, fête patronale). Ils reprendront début septembre par la réfection des trottoirs et de la voirie. La réfection de la voirie concernera aussi le tronçon «boulangerie Micolon - Hôtel de Londres».

Le marché sera transféré place du Chêne et/ou place de Rochetaillée.

Tous les espaces disponibles seront mobilisés pendant les travaux. Tout devrait être terminé vers le 15 novembre.

Une réunion d'information des riverains aura lieu le 18 mars en mairie.

Nous profiterons de cet important chantier pour modifier la configuration des lieux sans pour autant se lancer dans un projet remettant totalement en cause les actuelles dispositions. Il nous faut cependant prendre en compte la réglementation sur le handicap et porter quelques améliorations concernant le stationnement, la circulation, la place des piétons. Nous saisisons aussi l'occasion pour traiter du mieux possible de petits espaces méritant une mise en valeur.

Nous nous emploierons à limiter la gêne mais demandons d'ores et déjà de la tolérance car, bien sûr, il y aura quelques nuisances... Nous n'avons de toute façon pas le choix car ce chantier a pour origine le chantier d'assainissement et il eut été stupide de ne pas profiter de ces gros travaux pour imaginer aussi un aménagement d'ensemble évitant que d'autres interventions, elles aussi obligatoires, soient à réaliser dans un deuxième temps.

## **CASERNE DES SAPEURS POMPIERS**

Le chantier va débuter en avril sur le site de l'ex scierie Bonche acheté et préparé par la commune (débranchements, désamiantage, démolition, frais divers...).

Pour info, chaque année la commune verse environ 35 000 € au Service Départemental d'Incendie et de Secours. Saint Just fait donc un important effort pour conserver et consolider ce service essentiel.

La maquette est visible sur notre site internet « rétrospective 2010 ».

Une étroite collaboration entre les différents partenaires a permis la naissance d'un projet abouti qui devrait marquer de belle manière notre entrée de village.

## MAISON MÉDICALE PROVISOIRE

La communauté de communes termine les travaux dans les anciens locaux de la Trésorerie mis gratuitement à disposition par la commune. Les lieux seront ainsi prêts accueillir les professionnels de santé.

## FISCALITÉ 2011

La municipalité a décidé **qu'aucune augmentation ne serait appliquée en 2011**. Si des mouvements apparaissent sur votre feuille d'impôt sachez qu'ils ne seraient pas imputables à **la commune qui ne bouge pas ses taux**.

Seul le coût du raccordement au réseau d'assainissement (branchement nouveau) passe de 1 100 euros à 1 400 euros. En effet, le Conseil Général nous a avertis qu'il n'accorderait plus de subventions assainissement aux communes qui ne fixeraient pas ce montant minimum.

Dans un contexte où les subventions sont rares et en baisse (récent exemple du cimetière : pour un coût total d'environ 170 000 €, seule « l'Institution-Conseil Général » a aidé à hauteur de 2 700 €), nous sommes contraints de gérer avec une extrême rigueur pour garder cette politique fiscale épargnant les Saint Jurauds.

	% moyen dans la Loire en 2010	% St Just 2010	% St Just 2011
Taxe d'habitation	12,45	6,56	6,56
Taxe sur le foncier bâti	19,57	11,52	11,52
Taxe sur le foncier non bâti	38,20	40,43	40,43
Taxe professionnelle	15,53	9,51	9,74 (1)
Cotisation foncière sur les entreprises		0,23	

(1) Vu avec le Trésor Public selon ses propres informations relatives à la réforme de la taxe professionnelle

### **Fiscalité Budget annexe d'Assainissement**

	2010	2011
PRIX DU M3	1,17	1,17
PRIX DE L'ABONNEMENT	26	26
TAXE DE RACCORDEMENT	1 100	1 400

## MAISON DE RETRAITE

Un important travail entre le Conseil d'Administration, Madame la Directrice de l'Hôpital de Roanne et la municipalité devrait aboutir à la maîtrise du foncier (9.000 m<sup>2</sup>). Ce projet indispensable estimé à plus de 10 millions d'euros est à ce jour soutenu par l'Agence Régionale de Santé à hauteur de 7,5 % du coût et par le Conseil Général pour 7,5 %. Il nous faudra évidemment trouver d'autres partenaires.

## DIVERS

Urbanisme : attention !!!!

Les ravalements de façade, remplacement de fenêtres, porte ou portail, remplacement de la couverture, panneaux photovoltaïques, réalisation de clôtures, construction de petits abris, extensions... sont soumis à des autorisations d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, etc).

En cas de doute, adressez-vous en Mairie. Nous rappelons que ces travaux sont encore plus encadrés dans le périmètre dit « du Château » où ils sont soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France. Bien conscients que tout le monde n'est pas forcément informé et peut agir sans savoir, nous tenons cependant à rappeler ces règles qui, si elles ne sont pas appliquées, peuvent placer le citoyen dans une situation embarrassante. Tout va bien jusqu'au jour où....

*Le Maire,  
Pascal PONCET*